

Demande de subvention Développement de l'effectif

Informations

Le développement de l'effectif s'articule autour du recrutement de nouveaux membres et de la fidélisation des membres actuels. Un plus grand nombre de Lions signifie plus d'options pour monter des activités de service et apporter des solutions aux problématiques touchant nos communautés.

Afin de soutenir à la fois le recrutement et la satisfaction des membres actuels, la commission Développement de l'effectif du LCI propose des subventions Développement de l'effectif octroyées sur base concurrentielle. Elles doivent permettre d'aider à capturer de nouveaux marchés particulièrement dans les régions où l'effectif est en baisse. Elles servent aussi à s'assurer que les Lions connaissent la valeur de leur affiliation et qu'ils soient continuellement satisfaits de leur expérience.

Pour assurer une représentation globale, les montants suivants ont été alloués à chaque région constitutionnelle en fonction de leur effectif. **Les districts peuvent demander un maximum de 5 000 USD et les districts multiples 10 000 USD pour une subvention Développement de l'effectif classique. Il est aussi possible de demander jusqu'à 15 000 USD/an pour une subvention d'envergure pour le développement de l'effectif courant sur un période de trois ans.**

Région constitutionnelle	Montant disponible/an
RC I	25 000 USD
RC II	10 000 USD
RC III	25 000 USD
RC IV	25 000 USD
RC V	25 000 USD
RC VI	25 000 USD
RC VII	5 000 USD
Initiatives spéciales / Subvention d'envergure	45 000 USD

Subventions d'envergure

Pour demander une subvention d'envergure (sur 3 ans) remplir une demande différente/séparée. Montant **maximum** octroyé : 15 000 USD / an sur 3 ans. Les subventions d'envergure doivent comporter un volet fidélisation ou un volet recrutement, ou les deux. Plus d'informations dans la section [Conditions à remplir](#).

Subventions Initiatives spéciales

Elles sont proposées pour des initiatives spéciales :

- Répétition d'une précédente initiative réussie
- Ciblage de clubs spécifiques (moins de 15 membres, clubs composés uniquement d'hommes ou d'une catégorie démographie spécifique)
- Dépassement (si une région constitutionnelle particulière a utilisée tous ses fonds disponibles)
- Initiative spéciale particulière, région, type de club sur choix du conseil d'administration

Les demandes approuvées recevront un remboursement jusqu'à 75 % des dépenses autorisées du projet, conformément au règlement en matière de remboursement.

Conditions à remplir

Les demandes de subvention peuvent être présentées par un ou plusieurs districts capables d'atteindre le marché cible choisi. Si la majorité des membres du marché cible se trouve dans un district particulier, le gouverneur de district peut solliciter la subvention.

Les demandes pour une année particulière doivent être reçues et approuvées avant ou lors de la réunion du Conseil d'administration de mars/avril. Elles sont examinées en continue jusqu'à cette réunion. Les demandes reçues après la réunion du conseil d'administration de mars/avril ne seront pas prises en compte. Elles seront conservées pour être étudiées par la commission Développement de l'effectif lors de sa téléconférence au mois d'août suivant.

Recrutement

Un plan de recrutement doit entraîner la création d'au moins deux clubs et / ou le recrutement de 100 nouveaux membres sur une période de 12 mois. Il doit indiquer de manière détaillée les types d'activité, les ressources et les outils qui seront utilisés pour le recrutement de nouveaux membres.*

** Subventions d'envergure : création d'au moins 5 clubs avec au moins 100 membres fondateurs et/ou recrutement de 200 nouveaux membres dans des clubs existants. Consulter la demande de subvention d'envergure pour plus de détails.*

Ressources et outils :

- [Guide Il suffit de demander !](#)
- [Organiser une réunion d'information](#)
- [Idées de marketing pour le recrutement](#)

Fidélisation

Un plan de fidélisation doit entraîner la fidélisation de 90 % de l'effectif d'un district/district multiple sur une période de 12 mois. Il doit indiquer de manière détaillée les types d'activité, les ressources et les outils qui seront utilisés pour mesurer, évaluer et améliorer la satisfaction des membres et la valeur de l'affiliation afin de s'assurer qu'ils veulent rester impliqués en tant que Lion. Le remboursement sera effectué au bout des 12 mois sous réserve de présentation d'un rapport de progrès.**

***Subventions d'envergure : le remboursement sera effectué chaque année au cours des 3 ans.*

Ressources et outils :

- [Initiative Qualité du club](#) - Outil de planification stratégique destiné à aider les clubs à identifier des possibilités d'amélioration.
- [Enquête Que pensez-vous de votre club ?](#)
- [Guide satisfaction des membres](#)
- [Programme de Lion Guide certifié](#)

Critères de remboursement

Les dépenses autorisées seront remboursées dès réception au siège du LCI de l'état de frais Subventions Développement de l'effectif et des reçus originaux détaillés, à condition que les fonds de contrepartie correspondant à 25 % du coût du projet soient documentés. Toutes les dépenses mentionnées doivent être conformes aux règles sur le remboursement des dépenses dans le cadre d'une subvention

Développement de l'effectif. **Une fois la subvention approuvée, les activités financées doivent être mises en œuvre au cours d'un même exercice fiscal (1^{er} juillet - 30 juin) pour prétendre au remboursement. Date limite pour obtenir le remboursement des dépenses : le 30 juin de l'année d'exercice**

Les récipiendaires de subvention doivent fournir un rapport de progrès en même temps que l'état de frais. Les récipiendaires de subventions d'envergure doivent fournir un rapport de progrès chaque année de la période de trois ans.

Demande

Contactez le service Développement de l'effectif et nouveaux clubs avant de remplir une demande de subvention pour vous assurer que des fonds sont encore disponibles dans votre région. S'il n'y a plus de fonds disponibles, vous pouvez demander une subvention Initiatives spéciales.

Les candidats doivent fournir des informations complètes et détaillées indiquant comment le projet atteindra, fera participer et soutiendra le marché cible désigné. La priorité sera accordée aux districts qui se sont fixés des objectifs substantiels et atteignables en matière de création de clubs, de croissance de l'effectif et de fidélisation des membres. **Les subventions sont attribuées sur base concurrentielle.**

Examen des demandes

Les demandes sont d'abord examinées par la Division Développement de l'effectif et le spécialiste EME approprié afin de s'assurer que le dossier est complet, que les conditions requises sont remplies et que des informations suffisantes ont été fournies pour l'évaluation par la commission.

Le personnel du LCI pourra contacter le demandeur pour obtenir toutes précisions supplémentaires. Une fois cet examen effectué, la demande est présentée à la commission Développement de l'effectif pour approbation (avant la réunion du conseil d'administration de mars/avril).

Note : Les informations et les données obtenues dans le cadre du projet deviennent propriété du Lions Clubs International. Au fur et à mesure de l'avancée du projet, de la documentation pourra être développée et partagée sur le site Internet du LCI, dans les bulletins d'actualités et le Magazine LION. Les informations obtenues pourront aussi être intégrées aux programmes de formation et adaptées, le cas échéant, à une utilisation régionale.

Processus de demande de subvention Développement de l'effectif

Les demandes pour une année particulière doivent être reçues et approuvées (en continu) avant ou lors de la réunion du Conseil d'administration de mars/avril. Les demandes reçues après la réunion du conseil d'administration de mars/avril ne seront pas prises en compte. Elles seront conservées pour être étudiées par la commission Développement de l'effectif lors de sa téléconférence au mois d'août suivant.

